

frontière canado-américaine. Mais avec le temps elle s'est consacrée particulièrement à régler l'écoulement des eaux limitrophes et à traiter des questions de la pollution de l'air et des eaux dans les régions frontalières.

Le Groupe interparlementaire Canada-Etats-Unis offre un intérêt particulier. Il a été formé en 1958 pour fournir aux parlementaires du Canada et aux membres du Congrès des Etats-Unis l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les points d'intérêt commun aux législateurs des deux pays. Les réunions se tiennent une fois par année, tour à tour au Canada et aux Etats-Unis, le pays d'accueil nommant le président. Le groupe se divise en deux comités: celui de la Défense et de la Sécurité et celui des Affaires commerciales et économiques. Les discussions se tiennent à huis clos et un communiqué conjoint, publié après chaque réunion, indique les grandes lignes de ces discussions.

En plus des diverses organisations permanentes, on forme occasionnellement des organismes mixtes spéciaux en fonction de problèmes bien précis. Le Groupe de travail canado-américain sur l'immigration en est un exemple classique. Il a été formé en juin 1969, après la réunion du comité ministériel des Affaires commerciales et économiques, pour s'occuper des problèmes que soulèvent les restrictions imposées à l'immigration de Canadiens aux Etats-Unis.

## 2. LE MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Les relations canado-américaines sont d'une telle importance qu'elles nécessitent l'attention directe du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé, ainsi que du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères du Gouvernement. La conduite ordonnée des relations canado-américaines exige essentiellement une coordination efficace sous la direction du conseil des ministres, du premier ministre et du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

L'influence prépondérante des Etats-Unis dans les affaires mondiales, leur situation géographique et leur rôle comme partenaire commercial principal du Canada obligent le ministère des Affaires extérieures à consacrer une grande partie de son personnel et de ses activités aux relations canado-américaines. Tous les postes et toutes les directions du Ministère s'intéressent à quelque degré à ces relations. Plus particulièrement, la Direction des affaires des Etats-Unis d'Amérique, le Service des affaires économiques et le Service des affaires politico-militaires réservent une grande partie de leurs ressources à ces relations. Au bureau du Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le Sous-secrétaire d'Etat suppléant et un Sous-secrétaire d'Etat adjoint surveillent tous les aspects de ces relations. C'est dans ce contexte d'un engagement central des plus hautes autorités du Ministère que s'effectuent les travaux des directions et des services.

### (i) La Direction des affaires des Etats-Unis d'Amérique

Cette direction s'occupe de l'ensemble des problèmes pratiques qui se posent entre les deux gouvernements. Elle traite expressément des questions bilatérales relatives aux ressources en eau, aux ponts internationaux, aux parcs internationaux, à la pollution de l'eau et de l'air, aux commissions internationales des pêches et de la conservation des pêches, au transport maritime (y compris les droits de péage et le pilotage sur la voie maritime du Saint-Laurent), à la circulation et à la migration outre-frontière, dans leur